

Convocation  
Date : 12/12/2025  
Affichée et mise en ligne  
Le : 12/12/2025

\*\*\*\*\*  
Délibération n°  
89-CC181225  
\*\*\*\*\*

Nombre de Membres :  
 - En exercice : 44  
 - Présents : 26  
 - Pouvoirs : 11  
 - Votants : 37  
 - Absents : 7

\*\*\*\*\*  
Résultats :  
 - Pour : 37  
 - Contre : 0  
 - Abstention : 0

\*\*\*\*\*  
Liste des délibérations  
Affichée et mise en  
ligne le : 19/12/2025

\*\*\*\*\*  
Délibération mise en ligne sur le site internet de la CCSSO le :  
24 DEC. 2025

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

### du Conseil Communautaire du jeudi 18 décembre 2025

Envoyé en préfecture le 24/12/2025

Reçu en préfecture le 24/12/2025

Publié le 24/12/2025

ID : 060-200066975-20251224-89\_CC181225-DE



#### PROJET « VOYAGE AU TEMPS DES PREMIERS ROIS DE FRANCE » FONDS DE CONCOURS ET CONVENTION PARTENARIALE AVEC LA VILLE DE SENLIS POUR DES TRAVAUX ET ÉQUIPEMENTS POUR L'ACCESSIBILITÉ ET LA VALORISATION DE LA CAVE DU MUSÉE DE LA VÉNERIE AVEC AMÉNAGEMENTS SCÉNOGRAPHIQUES

L'an deux mille vingt-cinq, le jeudi 18 décembre 2025, à vingt heures, les membres du Conseil Communautaire de la Communauté de Communes Senlis Sud Oise se sont réunis à la Mairie de Chamant, Salle du Conseil Municipal, 1er étage - 1 rue de l'Aunette - 60300 Chamant, sous la présidence de Monsieur Guillaume MARÉCHAL, Président, en session ordinaire, après avoir été convoqués le vendredi 12 décembre 2025, conformément aux dispositions de l'article L.5211-11 du Code Général des Collectivités Territoriales.

**Président de séance : Monsieur Guillaume MARÉCHAL**  
**Secrétaire de séance : Madame Delphine GLASTRA**

#### Siégeaient au Conseil Communautaire :

Monsieur BATTAGLIA Alain	Monsieur GUÉDRAS Daniel
Madame BENOIST Magalie	Madame JAUNET Christel
Monsieur BLOT Laurent	Monsieur LAPIE Dominique
Monsieur BOUFFLET Pierre	Monsieur LEFEVRE Sylvain
Monsieur CHARRIER Philippe	Madame LOISELEUR Pascale
Monsieur CURTIL Benoit	Madame LOZANO Michelle
Monsieur de la BÉDOYERE Jean-Marc	Madame LUDMANN Véronique
Monsieur DUMOULIN François	Monsieur MARÉCHAL Guillaume
Monsieur FROMENT Daniel	Monsieur MÉLIQUE Jacky
Monsieur GAUDION Philippe	Madame PRUVOST-BITAR Véronique
Monsieur GAUDUBOIS Patrick	Monsieur REIGNAULT Patrice
Madame GLASTRA Delphine	Madame REYNAL Sophie
Madame GORSE-CAILLOU Isabelle	Monsieur SICARD Bruno

#### Ont donné pouvoir :

Monsieur ACCIAI Maxime à Monsieur de la BÉDOYERE Jean-Marc  
 Monsieur BOULANGER Damien à Madame PRUVOST-BITAR Véronique  
 Monsieur GEOFFROY Rémi à Madame BENOIST Magalie  
 Monsieur LESAGE William à Monsieur CHARRIER Philippe  
 Madame MARTIN Emilie à Monsieur BOUFFLET Pierre  
 Madame MIFSUD Florence à Madame LOISELEUR Pascale  
 Monsieur NGUYEN PHUOC VONG Jean-Pierre à Monsieur REIGNAULT Patrice  
 Madame PALIN-SAINTE-AGATHE Martine à Monsieur GUÉDRAS Daniel  
 Madame ROBERT Marie-Christine à Monsieur GAUDUBOIS Patrick  
 Madame SIBILLE Elisabeth à Madame LUDMANN Véronique  
 Madame TONDELLIER Viviane à Monsieur MARÉCHAL Guillaume

Paraphes	
	

**Ne siégeaient pas au Conseil Communautaire mais était représenté par son suppléant :**

Néant

**Étaient absents**

Madame BALOSSIER Françoise  
 Monsieur DIEDRICH Wilfried  
 Madame GAUVILLE-HERBET Cécile  
 Monsieur GRANZIERA Gilles  
 Monsieur NOCTON Laurent  
 Monsieur PATRIA Alexis  
 Monsieur ROLAND Dimitri

Le Président de séance vérifie les conditions de quorum : 26 présents et 11 pouvoirs.

Il constate que celui-ci est atteint et procède donc à l'examen de la question.

**EXPOSÉ DES MOTIFS**

**(Annexes jointes)**

**Monsieur le Vice-Président expose à l'Assemblée délibérante que,**

Dans la concertation avec ses partenaires, la Ville de Senlis a engagé l'élaboration d'un circuit culturel et touristique pour valoriser ses sites patrimoniaux remarquables autour d'une thématique commune, celui de la Ville royale.

Cet ambitieux projet, intitulé « Voyage au temps des premiers Rois de France », prévoit l'aménagement d'espaces de visite sur une dizaine de sites, répartis dans le centre historique de la Ville tels l'ensemble patrimonial du Château Royal, la Cathédrale Notre-Dame, l'ancienne Eglise Saint-Pierre, le Jardin de l'Evêché... pour proposer aux visiteurs de voyager au cœur de l'Histoire, au temps des premiers rois de France.

Des dispositifs de médiation et d'interprétation du patrimoine innovants seront déployés sur l'ensemble du parcours pour composer un circuit de valorisation patrimoniale qui rayonnera à l'échelle du territoire et en deviendra l'événement emblématique.

Dans ce cadre, la Ville prévoit des **travaux de réhabilitation et de valorisation de la Cave du Musée de la Vénerie et la mise en place d'un équipement et dispositif numérique pour la diffusion permanente d'un spectacle immersif à 360 °**. Grâce au déploiement de technologies innovantes, ce spectacle immersif inédit, d'une durée d'une vingtaine de minutes, plongera le visiteur dans l'histoire millénaire du Château royal de Senlis, et constituera la **porte d'entrée du parcours touristique**.

Partenaire historique du projet et participant à son élaboration et à son suivi au titre de ses compétences *Développement économique et attractivité du Territoire et Tourisme et Promotion du Territoire*, la CCSSO a prévu d'accentuer son engagement et a voté au **BP 2025** une enveloppe de **100 000 €** pour participer au financement de ce projet via un **fonds de concours (délibération 16-CC030425 du 3 avril 2025)**.

Ce fonds de concours dédié, objet de la présente délibération, est institué dans l'esprit du Pacte de gouvernance de la CCSSO et intervient en complément des fonds de concours instaurés par le pacte fiscal et financier dans ce cadre.

Paraphes	
	

Un projet de convention a été rédigé pour être soumis aux instances respectives de la Ville de Senlis et de la Communauté de Communes.

La convention définit les modalités de mise en place et d'application du partenariat.

**Après avoir entendu l'exposé,**

### **LES MEMBRES DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE**

**Vu** l'arrêté préfectoral en date du 14 novembre 2016 portant création de la communauté de communes dénommée Communauté de Communes Senlis Sud Oise ;

**Vu** l'arrêté préfectoral en date du 21 octobre 2025 portant modification des statuts de la Communauté de Communes Senlis Sud Oise ;

**Vu** le Code Général des Collectivités Territoriales (C.G.C.T.) ;

**Vu** le Règlement Intérieur de la Communauté de Communes Senlis Sud Oise ;

**Vu** le transfert de la compétence « Promotion du Tourisme » au 1<sup>er</sup> janvier 2017 ;

**Vu** le Pacte de gouvernance (Délibération 56-CC051023 du 5 octobre 2023) ;

**Vu** le Pacte financier et fiscal 2023-2026 (Délibération 42-CC150623 du 19 juin 2023) ;

**Considérant** la compétence Tourisme et Promotion du Territoire exercée par la Communauté de Communes Senlis Sud Oise ;

**Considérant** la nécessité de soutenir la promotion touristique du territoire, facteur d'attractivité et d'image ;

**Considérant** l'enveloppe de 100 000 € ouverte au BP 2025 pour l'établissement d'un fonds de concours dédié au projet Voyage au temps des premiers Rois de France (Délibération 16-CC030425 du 3 avril 2025) ;

**Considérant** la demande de subvention adressée par Madame le Maire de Senlis à la Communauté de Communes Senlis Sud Oise par courrier en date du 12 septembre 2025 ;

**Considérant** l'avis favorable de la Commission communautaire Tourisme et Promotion du Territoire du 17 septembre 2025 ;

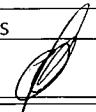
### **DÉCIDENT A L'UNANIMITÉ**

**ARTICLE 1 : D'APPROUVER** l'instauration d'un fonds de concours dédié pour l'octroi d'une subvention à la Ville de Senlis pour des travaux et équipements pour l'accessibilité et la valorisation de la Cave du Musée de la Vénerie avec aménagements scénographiques, dans le cadre du projet « Voyage au temps des premiers Rois de France » ;

**ARTICLE 2 : D'OCTROYER** à cet effet, à la Ville de Senlis, une subvention d'un montant de 100 000 € ;

**ARTICLE 3 : D'APPROUVER** les termes de la convention ci-annexée qui définit les modalités de mise en place et d'application du partenariat ;

**ARTICLE 4 : DE DONNER POUVOIR** à Monsieur le Président de la Communauté de Communes Senlis Sud Oise, ou son représentant, de signer tous les documents relatifs à cette convention annexée, de poursuivre l'exécution de la présente délibération ainsi que l'instruction des dossiers afférents.

Paraphes	
61	

Le Président de la Communauté de Communes est chargé de l'exécution de la présente délibération.

*Certifié exécutoire compte tenu de la transmission*

*En Sous-Préfecture le : 24 DEC. 2025*

*De la publication sur le site internet de la CCSSO : 24 DEC. 2025*

*Fait à Senlis, le*

**24 DEC. 2025**

**Guillaume MARÉCHAL**



*Président de la Communauté de Communes Senlis Sud Oise*

**Delphine GLASTRA**



*Secrétaire de séance*

*La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif d'Amiens, 14 rue Lemercier, CS 81114, 80011 Amiens Cedex 01 dans un délai de deux (2) mois à compter de date à laquelle elle est devenue exécutoire. Le Tribunal Administratif peut être également saisi via l'application informatique téleréours citoyen accessible par le biais du site [www.telereours.fr](http://www.telereours.fr)*

## PROJET « VOYAGE AU TEMPS DES PREMIERS ROIS DE FRANCE »

### TRAVAUX ET EQUIPEMENTS POUR L'ACCESSIBILITE ET LA VALORISATION DE LA CAVE DU MUSEE DE LA VENERIE AVEC AMENAGEMENTS SCENOGRAPHIQUES

FONDS DE CONCOURS ET CONVENTION PARTENARIALE CCSSO / VILLE DE SENLIS

## ANNEXE 1 – PRESENTATION DU PROJET **VOYAGE AU TEMPS DES PREMIERS ROIS DE FRANCE**

La Ville de Senlis vous convie à une véritable évasion hors du temps.

Cité royale par excellence, berceau de la dynastie capétienne où Hugues Capet fut acclamé roi, Senlis occupe une place incontournable dans l'épopée de la France. Depuis 2020, la municipalité façonne un parcours culturel et touristique d'exception autour de ses joyaux patrimoniaux.

Avec le projet « **Voyage au temps des premiers rois de France** », Senlis révèle et magnifie son héritage millénaire. Restaurer, sublimer et partager ces trésors avec le public français et international : telle est l'ambition de cette aventure unique.

Le château royal, la majestueuse cathédrale et la mystérieuse cave gothique de l'ancien logis du prieur (abritant aujourd'hui le musée de la Vénerie) ont déjà fait l'objet d'études minutieuses, prélude à de grandes restaurations.

En 2026, la cave gothique restaurée accueillera un **spectacle immersif inédit**, plongeant le visiteur au cœur de l'histoire des rois et de la ville. La même année, le chantier de restauration et de consolidation du château royal s'ouvrira, tandis que de nouvelles interventions viendront redonner éclat et force à la cathédrale.

Ce projet d'envergure bénéficie du soutien précieux de nombreux partenaires institutionnels et territoriaux : DRAC, Région Hauts-de-France, CCSSO, PNR Oise-Pays de France, Banque des Territoires, Office de tourisme Chantilly-Senlis. Lauréat de l'appel à projets européen « **Patrimoine culturel et touristique** », il est également porté par le Fonds de dotation du patrimoine de Senlis, avec l'appui de la Fondation du Patrimoine pour le futur chantier du château royal. Les associations et experts, tels que la Société d'Histoire et d'Archéologie de Senlis ou la Sauvegarde de Senlis, enrichissent ce projet de leur engagement et de leur savoir.

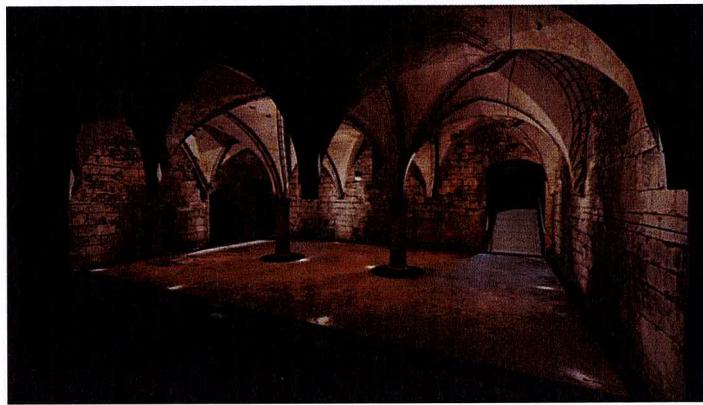
*Un voyage grandiose vous attend : à Senlis, l'Histoire reprend vie, et les pierres millénaires racontent à nouveau la légende des premiers rois de France.*

<https://www.ville-senlis.fr/voyage-au-temps-des-premiers-rois-de-france/>

## L'EXPÉRIENCE IMMERSIVE

Un voyage unique au cœur de l'Histoire de France !

En 2026, le projet « Voyage au temps des premiers rois de France » s'ouvrira par une expérience immersive exceptionnelle, au sein de la cave du musée de la Vénerie entièrement restaurée.

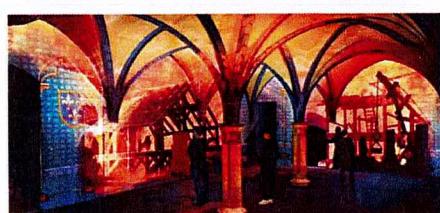


Grâce aux technologies les plus innovantes, un spectacle de vidéomapping d'environ 20 minutes vous transportera au cœur de l'histoire millénaire de Senlis.

Portée par la Ville de Senlis, avec l'accompagnement de la société PATTER en assistance à maîtrise d'ouvrage, cette création est confiée à l'entreprise Graphics Emotion. Ce spectacle inédit vous fera revivre les grandes époques et rencontrer les personnages emblématiques qui ont marqué ce site d'exception.

Bien plus qu'une simple projection, il s'agira d'une véritable immersion sensorielle, riche en découvertes, en émotions et en surprises, pour célébrer un patrimoine toujours vivant.

Découvrez dès à présent quelques images d'ambiance réalisées par Graphics Emotion :

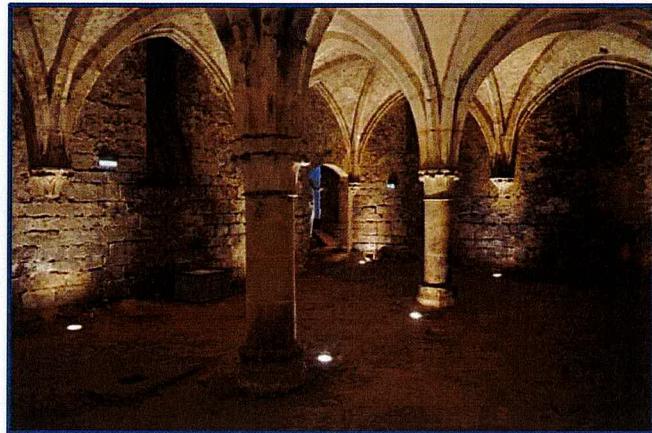
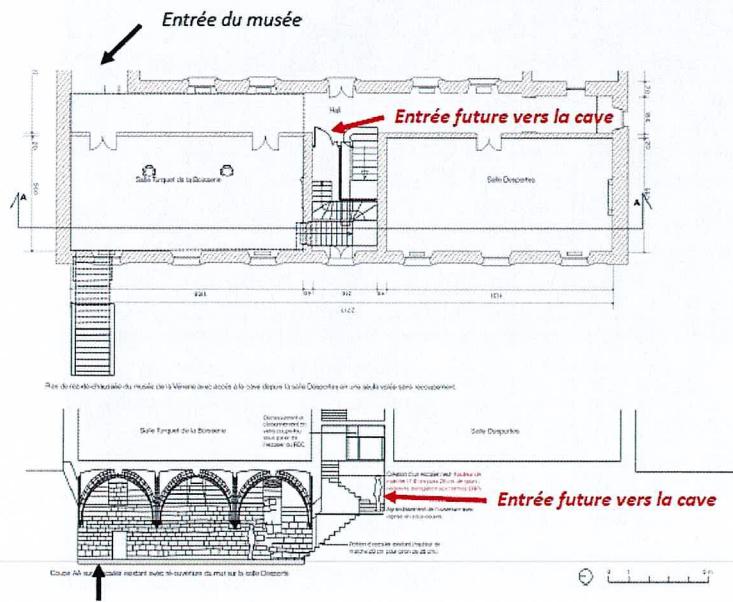


**PROJET « VOYAGE AU TEMPS DES PREMIERS ROIS DE FRANCE »****TRAVAUX ET EQUIPEMENTS POUR L'ACCESSIBILITE ET LA VALORISATION  
DE LA CAVE DU MUSEE DE LA VENERIE AVEC AMENAGEMENTS SCENOGRAPHIQUES**

FONDS DE CONCOURS ET CONVENTION PARTENARIALE CESSO / VILLE DE SENLIS

**ANNEXE 2 – VALORISATION DE LA CAVE DU MUSEE DE LA VENERIE**

La valorisation de la Cave médiévale du Musée de la Vénerie constitue la première étape du projet.

**TRAVAUX REHABILITATION - AMENAGEMENTS - ACCESSIBILITE - EQUIPEMENTS SCENOGRAPHIQUES -****ACCESSIBILITE**

Reconstitution de l'escalier intérieur : ouverture sur le rez de chaussée du Musée de la Vénerie.

Avec la création de cet accès, l'entrée des visiteurs, pour se rendre dans la cave, s'effectuera depuis le rez de chaussée du Musée de la Vénerie.

Le spectacle immersif, porte d'entrée du parcours culturel et touristique, débutera dès l'engagement dans l'escalier.

Accès extérieur existant



### **VISITE DE LA CAVE ACCES AU SPECTACLE**

Parcours : La création d'une entrée depuis le Musée, permet une circulation de l'intérieur, du Musée vers la Cave, et une sortie par l'escalier extérieur.

Deux accès rendent possible l'accueil de 49 visiteurs (l'accès unique actuel, par l'escalier extérieur, autorise l'accès à un maximum de 19 personnes)

### **CONSTRUCTION D'UN EDICULE SUR L'ACCES EXTERIEUR**



### **TRAVAUX DE REHABILITATION ET EQUIPEMENTS SCENOGRAPHIQUES pour permettre :**

L'usage en espace accessible au public

La transformation de la cave gothique en lieu muséal de projection immersive

L'intégration dans un parcours de visite de site patrimoniaux

## ANNEXE 3 - CALENDRIER

## Voyage au temps des premiers rois de France

NOM DE LA TÂCHE	DATE DE DÉBUT	DATE DE FIN	DURÉE EN JOURS
<b>CAVE DU MUSÉE DE LA VÉNERIE - TRAVAUX</b>			
Etude AMH	01/01/24	01/07/24	182
Etudes de MOE	10/12/24	30/01/25	51
Instruction Permis de Construire	25/02/25	07/08/25	163
Réalisation des travaux	01/09/25	06/06/26	278
<b>CAVE DU MUSÉE DE LA VÉNERIE - SPECTACLE IMMERSIF</b>			
création artistique	01/05/25	31/12/25	244
Lancement de la consultation technique	22/09/25	31/10/25	39
Réalisation du spectacle	15/05/25	31/03/26	320
Livraison et installation	01/05/26	30/06/26	60
<b>CHÂTEAU ROYAL REMPART GALLO-ROMAIN TRAVAUX - à titre d'info complémentaires</b>			
Etude ACMH	15/06/24	15/10/24	122
Etudes MOE & Marché subséquent	01/01/25	31/08/25	242
Instruction Permis de Construire	01/09/25	28/02/26	180
Réalisation des travaux	01/03/26	31/12/27	670
Fouilles archéologiques	01/09/25	31/12/27	851

Les travaux dans la Cave du Musée de la Vénerie démarrent en septembre 2025.

La fourniture du matériel pour le spectacle immersif intervient à partir du 15 octobre 2025.

La livraison du spectacle immersif est prévue pour le 30 juin 2026.

## ANNEXE 4 – PLAN DE FINANCEMENT REHABILITATION ET VALORISATION DE LA CAVE DU MUSÉE DE LA VENERIE

	PROJET CAVE DU MUSÉE DE LA VENERIE	HT	TTC	Reste à charge ville	Part Ville	Subventions	% Avec FEDER
1	Maîtrise d'œuvre cave	113 420,00 €	136 104,00 €	34 026,00 €	30,00%	79 394,00 €	70,00%
2	Diagnostic cave	44 580,00 €	53 496,00 €	13 374,00 €	30,00%	31 206,00 €	70,00%
3	Création du spectacle numérique cave	93 360,00 €	112 032,00 €	28 008,00 €	30,00%	65 352,00 €	70,00%
4	Fourniture du matériel cave	133 701,00 €	160 441,20 €	40 110,30 €	30,00%	93 590,70 €	70,00%
5	Restauration et valorisation cave	622 000,00 €	746 400,00 €	186 600,00 €	30,00%	435 400,00 €	70,00%

Détail des recettes sur les lignes concernées par le fonds de concours de la CCSSSO (lignes 4 et 5) :

	DEPENSE	SUBVENTIONS PARTENAIRE			RESTE VILLE	% SUB
<b>Fourniture du matériel cave</b>	133 701,00 €	REGION ACV	CCSSSO	FEDER		
	27 782,57 €	<b>20 000,00 €</b>	45 808,13 €		<b>40 110,30 €</b>	<b>70,00%</b>
<b>Restauration et valorisation cave</b>	622 000,00 €	REGION ACV	FONDS DE DOTATION	CCSSO	FEDER	
dont :						
création de l'escalier intérieur : 109 864,35 €	129 249,30 €	120 000,00 €	<b>80 000,00 €</b>	106 150,70 €	<b>186 600,00 €</b>	<b>70,00%</b>



## PROJET « VOYAGE AU TEMPS DES PREMIERS ROIS DE FRANCE »

### TRAVAUX ET EQUIPEMENTS POUR L'ACCESSIBILITE ET LA VALORISATION DE LA CAVE DU MUSEE DE LA VENERIE AVEC AMENAGEMENTS SCENOGRAPHIQUES Fonds de concours et convention partenariale

#### CONVENTION

Entre les soussignées,

La Communauté de communes Senlis Sud Oise, représentée par Monsieur **Guillaume MARÉCHAL**, Président, ci-après désignée « la CCSSO », dûment habilité à signer la présente convention par délibération n°2020-CC-07-157 en date du 17 décembre 2020, portant délégations de pouvoirs au Président,

et

La Commune de Senlis, représentée par Madame **Pascale LOISELEUR**, Maire, ci-après désignée « la Commune », dûment habilitée à signer la présente convention par délibération n° **XXX** en date du **XXX**.

Vu le Code Général des collectivités territoriales,

Vu le transfert de la compétence « Promotion du Tourisme » au 1<sup>er</sup> janvier 2017,

Vu le Pacte de gouvernance (Délibération 56-CC051023 du 5 octobre 2023),

Vu le Pacte financier et fiscal 2023-2026 (Délibération 42-CC150623 du 19 juin 2023),

Considérant la compétence Tourisme et Promotion du Territoire exercée par la Communauté de Communes Senlis Sud Oise,

Considérant l'enveloppe de 100 000 € ouverte au BP 2025 pour l'établissement d'un fonds de concours dédié pour le projet Voyage au temps des premiers Rois de France (Délibération 16-CC030425 du 3 avril 2025),

Considérant la demande de subvention adressée par Madame le Maire de Senlis à la CCSSO par courrier en date du 12 septembre 2025,

Considérant l'avis favorable de la commission communautaire Tourisme et Promotion du Territoire du 17 septembre 2025,

Il est convenu ce qui suit :

## Préambule :

En concertation avec ses partenaires, la Commune élabore un circuit culturel de valorisation patrimoniale sur monuments historiques à destination des habitants et des touristes, intitulé :  
 « VOYAGE AU TEMPS DES PREMIERS ROIS DE FRANCE ».

Le projet prévoit l'aménagement d'espaces de visite sur les sites patrimoniaux emblématiques de la commune parmi lesquels la CAVE MÉDIEVALE du Musée de la Vénerie de Senlis, dans le parc du Château royal.

Partenaire historique du projet, la CCSSO a voté lors du BP 2025 une enveloppe spécifique de 100 000 € pour l'institution d'un fonds de concours pour le projet « Voyage au temps des premiers Rois de France » (Délibération 16-CC030425 du 3 avril 2025).

Ce fonds de concours dédié est institué dans l'esprit du Pacte de gouvernance de la CCSSO et intervient en complément des fonds de concours instaurés par le pacte fiscal et financier dans ce cadre.

La présente convention définit les modalités de mise en place et d'application du partenariat.

### **1. Objet de la convention**

Par la présente convention, la Commune s'engage à son initiative et sous sa responsabilité, à mettre en œuvre le projet désigné.

La CCSSO contribue financièrement à ce projet, au titre de la compétence tourisme et promotion du territoire, via un fonds de concours dédié, affecté aux travaux et équipements pour l'accessibilité et la valorisation de la cave du Musée de la Vénerie avec aménagements muséographiques, dans le cadre du projet « Voyage au temps des premiers Rois de France » : création d'un escalier intérieur ; construction d'un édicule sur l'accès extérieur ; aménagements dans la cave (dalle plancher, ventilation mécanique) ; installations et matériel scénographique pour la valorisation de la cave et la diffusion d'un spectacle numérique immersif, porte d'entrée du parcours culturel et touristique.

La contribution financière de la CCSSO s'élève à 100 000 € dans les conditions exposées ci-après.

### **2. Durée de la convention**

La convention prend effet à compter de sa signature par les parties et prendra fin avec la réalisation de l'objectif, prévue pour juin 2026.

### **3. Modalités de versement de la contribution financière**

Le versement de la subvention est effectué par la CCSSO.

Il comprend le versement d'un **acompte**, correspondant à **50 %** de la somme attribuée, soit **50 000 €**, effectué à la signature de la présente convention et après la transmission par la Ville de l'ordre de service de démarrage des travaux.

Le **solde** de la contribution financière attribuée par la CCSSO est versé au terme de la réalisation de l'équipement soit **50 000 €**, après transmission par la Commune à la CCSSO d'un tableau récapitulatif des factures réglées co-signé par le Maire et le Trésorier.

### **4. Clauses communication**

La Ville de Senlis s'engage à faire figurer le nom de la CCSSO et son logotype sur les supports d'information du projet (panneaux de chantier, invitations, affiches, tracts, bannières, dossiers de presse, site Internet et réseaux sociaux).

La CCSSO autorise la Ville de Senlis à reproduire son logotype et sa dénomination dans leur intégralité et en respectant la charte graphique fournie. Notamment, la Ville de Senlis s'engage à ne faire aucune modification, ajout ou suppression dans le logotype ou la dénomination.

L'autorisation d'utiliser la dénomination et le logotype est limitée aux supports de la communication relative au projet pendant la durée de la convention. L'autorisation d'utiliser la dénomination et le logotype de la CCSSO est strictement personnelle à la Ville de Senlis. Elle ne peut en aucun cas être cédée ou transmise à un tiers, par quelque moyen que ce soit.

### **5. Justificatifs**

La Commune s'engage à fournir à la CCSSO dans les six mois suivant la clôture de l'opération l'ensemble des justificatifs démontrant l'achèvement de l'opération et transmettra un tableau récapitulatif des factures réglées co-signé par le Maire et le Trésorier.

### **6. Contrôles**

La Commune s'engage à faciliter, à tout moment, le contrôle de la réalisation du projet subventionné par la CCSSO.

### **7. Avenant**

La présente convention peut être modifiée par voie d'avenant. La demande de modification est réalisée en la forme d'une lettre recommandée avec accusé de réception précisant l'objet de la modification, sa cause et toutes les conséquences qu'elle comporte.

## 8. Annexes

La présente convention comporte 4 documents annexes.

- En annexe 1 : une présentation du projet « Voyage au temps des premiers Rois de France ».
- En annexe 2 : le descriptif des travaux et aménagements pour la valorisation de la Cave du Musée de la Vénerie
- En annexe 3 : le calendrier des travaux et aménagements
- En annexe 4 : le plan de financement de l'opération

Les annexes font partie intégrante de la présente convention.

## 9. Résiliation de la convention

En cas de non-respect par l'une des parties de l'une de ses obligations résultant de la présente convention, celle-ci pourra être résiliée de plein droit par l'autre partie, sans préjudice de tous autres droits qu'elle pourrait faire valoir, à l'expiration d'un délai de deux mois suivant l'envoi d'une lettre recommandée avec accusé de réception valant mise en demeure de se conformer aux obligations contractuelles et restée infructueuse.

## 10. Recours

Tout litige résultant de l'exécution de la présente convention est du ressort du tribunal administratif territorialement compétent.

Pour la Commune,  
La Maire de Senlis,

Pour la CCSSO  
Le Président, Maire de Fleurines

Pascale LOISELEUR

Guillaume MARÉCHAL